



Toulouse, le 12 décembre 2016

## DÉCLARATION D'INTENTION EN FAVEUR DE LA VÉLOROUTE V81

La Véloroute du piémont pyrénéen / V81, itinéraire cyclable du piémont pyrénéen reliant la Méditerranée à l'Atlantique, est inscrite au Schéma national des véloroutes et voies vertes (SN3V) depuis 2010. La réalisation de ce projet s'intègre dans la thématique Itinérance du Contrat de destination Pyrénées.

C'est dans ce contexte qu'une mission d'accompagnement à la structuration de la V81, bénéficiant d'un financement du Commissariat de massif, a été conduite par l'ADT Ariège Pyrénées, de février à décembre 2016. Les collectivités concernées (6 Départements, 2 Régions) et leurs organismes de développement touristique, le Commissariat de massif, la Confédération Pyrénéenne du Tourisme ont activement coopéré à cette mission.

Le diagnostic confirme les atouts et le potentiel considérables de cet itinéraire en termes de développement touristique et économique, de mobilité et de cadre de vie, dans un contexte de développement du cyclotourisme dans les Pyrénées, en cohérence avec le Contrat de destination.

**Conscients de ces qualités, nous, territoires signataires du Contrat de destination, déclarons reconnaître :**

- L'intérêt de la Véloroute du piémont pyrénéen / V81 pour nos territoires,
- L'importance de travailler au sein de nos collectivités à la mise en œuvre des actions nécessaires à sa continuité et à son ouverture,
- Le besoin d'une collaboration continue entre les collectivités concernées par son développement.

Sur la base du diagnostic de l'itinéraire réalisé en 2016 et des recommandations issues du rapport produit par l'ADT Ariège Pyrénées en lien avec les territoires traversés, **nous nous déclarons en faveur de la structuration de la V81 et nous engageons à poursuivre la mise en œuvre d'un partenariat sur cet itinéraire cyclable d'intérêt national.**